

Renata Krupa

Université Lyon 3

L'IMPÉRATIF POLONAIS VERSUS L'IMPÉRATIF FRANÇAIS

The Polish imperative vs. The French imperative

ABSTRACT

The Polish imperative and its French counterpart do not play the same role in the formulation of direct speech acts. In Polish, the imperative can express a wider range of values: from polite demand to categorical order. However, this is conditioned by certain parameters like language style, context, situation, intonation, profile of speakers, etc. In French, the possibilities of using the imperative in the exchanges are much more restricted and often reserved for the expression of brutal injunctions. Different socio-cultural norms impose different language usages.

KEYWORDS: imperative

VARIATIONS CULTURELLES

Les usages socio-culturels de l'impératif ne sont pas les mêmes en français et en polonais. La langue polonaise accepte la présence des impératifs dans les énoncés qui n'expriment pas forcément des ordres catégoriques. La forme impérative constitue une forme prototypique permettant l'expression de l'injonction comprise comme une demande de faire. Même si la valeur injonctive de l'impératif est sa valeur privilégiée, cet emploi est cependant conditionné par différents facteurs tels que l'âge ainsi que la nature de la relation entre les interlocuteurs, le contexte et d'autres paramètres extralinguistiques. L'impératif s'emploie plus aisément dans le contexte familial et amical que dans des situations officielles demandant une hiérarchisation, plus ou moins grande, des rapports sociaux. L'emploi de l'impératif dans la langue polonaise est fréquent et bien toléré. La directivité, et sa forme privilégiée, l'impératif, sont un des moyens d'exprimer directement ses propres opinions et sentiments, la cordialité et la franchise dans les interactions étant caractéristiques de la culture polonaise. L'impératif n'est pas toujours un injonctif catégorique, il sert souvent à exprimer une injonction douce comme une requête ou un conseil. L'emploi des formes directes n'est donc pas toujours synonyme de brutalité et d'impolitesse. Les études sur le sujet ont démontré que dans les échanges quotidiens entre proches et amis, lorsqu'il s'agit d'une requête insignifiante, l'impératif peut être utilisé sans aucun adoucisseur. Il peut s'employer dans toutes les circonstances où le locuteur veut amener l'interlocuteur à agir. L'impératif d'un même verbe peut avoir des

sens pragmatiques différents. Cela est conditionné par le type de relation existante : relation familière ou relation exprimant un rapport hiérarchique de supériorité/infériorité, et d'autres facteurs comme le statut social ou l'âge.

Le rapport à l'impératif est complètement différent dans la culture française. Dans les grammaires traditionnelles, l'impératif renvoie à l'acte injonctif et à la fonction conative du langage, « *il exprime principalement l'ordre* » (Riegel, Pellat, Rioul 1994 : 330). Il dénote la fonction du langage qui vise à faire réagir le destinataire. En général, l'impératif traduit le plus souvent un acte injonctif catégorique et coercitif relevant de l'ordre, de la menace et de l'interdiction et rarement un acte directif incitatif comme la demande, le conseil ou la proposition. Le locuteur français choisira plus spontanément une construction indirecte déguisée en question qu'un ordre formulé à l'impératif.

Dans cet article, nous nous donnons pour objectif de comparer l'emploi de l'impératif dans les énoncés polonais empruntés aux romans polonais et de leurs traductions françaises attestées. La question à laquelle nous allons essayer de répondre est la suivante : les traducteurs prennent-ils en compte les usages linguistiques et culturels différents lors du passage de la langue source à la langue cible ?

Dans notre analyse, nous ne prenons pas en compte les marqueurs discursifs de contact, caractéristiques de l'oral spontané comme : *sluchaj, zobacz* en polonais et *écoute, regarde, tiens, voyons* en français qui possèdent l'origine verbale mais qui n'expriment pas l'impératif du verbe.

Seul l'impératif d'injonction, placé dans le système d'allocation, nous intéresse. C'est un impératif impliquant la présence d'un allocutaire, employé en valeur injonctive et grammaticalement associé à la deuxième personne même si, en polonais, la troisième personne honorifique en fonction de la deuxième peut également l'exprimer.

LA MORPHOLOGIE DE L'IMPÉRATIF

L'impératif est traditionnellement défini comme un mode de verbe associé à une morphologie fragmentaire et incomplète. Dans beaucoup de langues, l'impératif se sert fondamentalement de la deuxième personne du singulier et du pluriel. Cependant, nous ne pouvons pas prétendre qu'en polonais, sur le plan morphologique l'impératif se limite toujours à la deuxième personne (du singulier et du pluriel).

L'impératif polonais

Dans le paradigme des formes impératives en polonais, nous pouvons distinguer les formes suivantes du verbe *kupić* (*acheter*) :

Singulier	Pluriel
1. (niech kupię)	1. kupmy
2. kup	2. kupcie
3. niech kupi	3. niech kupią

(d'après Nagórko 1998 : 128)

Nous pouvons observer la présence des formes inhabituelles de l'impératif comme celle exprimée à la première personne du singulier. D'ailleurs, leur statut grammatical n'est pas clair. Dans les grammaires générales polonaises, elles sont tantôt signalées dans le paradigme des formes du mode impératif (chez Strutyński 1998 : 209 et Nagórko 2005 : 128, la forme *niech kupię* apparaît entre parenthèses) ou tantôt complètement omises (Wróbel 2001 : 163). Les formes complexes à la première personne du singulier constituent en quelque sorte l'ordre que l'on se donne, voire un sort que l'on se jette. Nous ne considérerons pas ces constructions comme des impératifs injonctifs car elles ne possèdent pas d'interlocuteur distinct du locuteur. Un problème semblable concerne les formes de la deuxième personne à l'impératif que le locuteur adresse à soi-même, par exemple *obudź się* (*réveille-toi*). Selon nous, du point de vue pragmatique, elles font plutôt partie des souhaits et non pas des injonctions. Rappelons que l'injonction a pour but d'exprimer la volonté du locuteur qu'un fait se produise et de provoquer une action souhaitée quelle que soit la forme grammaticale qu'elle prend. Pour réaliser l'intention injonctive, le locuteur n'a pas besoin de se servir exclusivement des formes impératives. De même, les formes impératives ne véhiculent pas toujours les intentions injonctives.

L'impératif français

L'impératif est souvent considéré dans la grammaire traditionnelle française comme un mode limité à 3 personnes verbales.

La grammaire de M. Grevisse (1986 : 669) mentionne :

la 2^e personne du singulier,
par laquelle on s'adresse à l'interlocuteur ;

la 1^{ère} personne du pluriel,
par laquelle le locuteur s'associe à un ou à des interlocuteurs;

la 2^e personne du pluriel,
par laquelle on s'adresse à plusieurs interlocuteurs, ou à un interlocuteur que l'on vouvoie.

Il convient de souligner que les Français recourent assez peu à l'impératif. L'impératif n'est pas typique en tant que moyen de l'expression de la requête et d'autres actes directifs. « *L'impératif est une violence qui est encore plus manifeste lorsqu'il s'adresse pour votre bien. Quoiqu'on pense, l'impératif est l'indice d'une mainmise et un désir de pouvoir* » (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 93). Les Français préfèrent les moyens plus détournés pour réaliser les actes injonctifs.

PEUT-ON PARLER DES IMPÉRATIFS DISTANTS (DU VOULOIR ?) ET NON DISTANTS (DU TUTOIEMENT ?) EN POLONAIS ?

Sans entrer dans l'analyse du cadre théorique général de la politesse, nous évoquerons la notion d'honorification, introduite par R. Huszcza (1996) qui s'avère être très utile pour comprendre le fonctionnement de l'impératif polonais. Rappelons que l'honorification est une catégorie lexicale et grammaticale. Cette dernière est liée à la notion de personne verbale qui est inséparable de la notion de politesse car diverses formes personnelles permettent d'exprimer la relation qui unit les interlocuteurs : relation de supériorité, d'égalité ou d'infériorité, d'où l'opposition possible des formes distantes (honorifiques) et des formes non-distantes (familiales). En polonais, il n'existe pas une opposition binaire *ty-wy* (tutoiement-vouvoiement) mais à la place de *vous* universel, le polonais possède les pronoms personnels de troisième personne ainsi qu'une panoplie de titres utilisées en fonction des pronoms de troisième personne. Dans les échanges face-à-face, les formes non honorifiques sont les formes de la deuxième personne, le *ty* au singulier et le *wy* au pluriel. Parmi les deuxièmes, nous pouvons distinguer les pronoms de politesse (formes de 3^{ème} personne employées en fonction de 2^{ème} personne) comme *pan* (masculin singulier), *pani* (féminin singulier), *państwo*, *panowie*, *panie* (au pluriel) et tous les autres termes comme les titres familiaux, les titres professionnels, les titres occasionnels.

Les formes exclusives de l'impératif

Dans le cas des formes exclusives, le locuteur ne s'associe pas à la réalisation de l'action mais demande sa réalisation à l'allocutaire unique ou pluriel. Parmi les formes exclusives, nous distinguons :

- Deuxième personne du singulier
- (1) *Podejdz do mnie. KWM 16* (allocutaire singulier)
Approche-toi de moi. 16

Pour compléter cette analyse, il convient de signaler un type d'emploi spécifique de l'impératif à la deuxième personne au singulier qui s'adresse à l'interlocuteur pluriel comme les ordres donnés à l'armée (cadre institutionnel) :

- (2) *Baczność, spoczniij, padnij, powstań. Oddać pieniądze. Na mój rozkaz wszyscy w rzędzie, ręce do góry. W praaawo patrz! P 35* (allocutaire pluriel)
Garde-à-vous ! Repos ! Couché ! Debout ! A mon ordre, tout le monde en rang, les mains en l'air, poches retournées. Demi-tour, droi-oi-oi-oite ! P 252

Il s'agit de situations où plusieurs personnes sont invitées à exercer la même action.

- Deuxième personne du pluriel
- L'impératif à la deuxième personne du pluriel en polonais s'adresse à des allocutaires multiples (plus qu'un) :

- (3) Weźcie zegarek oraz gotówkę. KP 67
Prenez la montre et l'argent. 82

Aux formes déjà étudiées, nous pouvons ajouter les constructions utilisant la deuxième personne du pluriel pour s'adresser à l'allocataire unique. Dans certains dialectes à la campagne, ces formes que l'on appelle souvent les *pluralis maiestatis* (Sikora 1993 : 304) constituent des formes de politesse. Nous empruntons les exemples à K. Sikora.

- (4) Choćcie sfagier, posiedziwa, plogwarzywa. (Sikora 1993 : 96)
Venez, beau-frère, asseyons-nous et discutons.

Les termes d'adresse au singulier suivis de l'impératif au pluriel étaient autrefois utilisés dans les constructions avec les mots *towarzysz* (*camarade*) et *obywatel* (*citoyen*). Il s'agit d'une variante anciennement populaire, réservée au parti et à l'administration d'Etat. Les formes en question n'ont pas trouvé leurs adeptes, hormis les membres du parti communiste. Après la chute du mur de Berlin en 1989, ces constructions ont été définitivement abandonnées par la chambre des députés et le sénat polonais.

- Troisième personne du singulier et du pluriel en fonction de la deuxième.

La troisième personne se forme à l'aide de la particule *niech* suivie de la troisième personne du présent de l'indicatif. Employée avec les pronoms personnels *pan*, *pani* (au singulier), *panowie*, *panie* ou *państwo* (au pluriel) elle constitue une forme de politesse :

- (5) Niech pan tu podejdzie. KP 129
Approchez un peu. 154

Etant donné qu'il s'agit des formes courtoises et honorifiques, elles ont été traduites par le vouvoiement. Il est à noter que la place du pronom honorifique peut être occupée par un autre terme que *pan/pani*. Il s'agit d'une tournure intermédiaire qui consiste à employer un nom de parenté ou de la relation sociale suivie de la troisième personne du verbe. Cependant, il s'agit en polonais de formes de politesse différentes, moins formelles que *pan/pani*.

Emplois honorifiques avec des formes de parenté à l'impératif

Les formes de parenté honorifiques sont utilisées dans le milieu familial. Elles renseignent sur la filiation familiale des interlocuteurs. Ces formes de politesse sont souvent utilisées par les enfants et les adultes qui s'adressent à leurs parents, leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille. Il nous paraît important d'insister sur les différences qui existent entre ces formes et les pronoms *pan/pani*. Il s'avère que l'emploi des formes de parenté autorise deux traductions différentes : par *tu* ou

par *vous* suivant l'époque, le milieu, le type de relation. Cette caractéristique permet de soutenir que les formes *pan/pani* sont plus recherchées car elles acceptent difficilement la traduction autre que par le vouvoiement.

Voici quelques exemples de la traduction des formes de parenté par *tu* :

[Le fils s'adresse à sa mère.]

- (6) No, już dobrze, niech **mama** wraca. KWM 193
Bon, ça va. Rentre, maman. 181

[Le fils dit à son père.]

- (7) Niech **tato** już nie pije. P 44
Arrête de boire, papa. 260

Les énoncés analysés possèdent en polonais un terme de parenté suivi de la troisième personne du verbe à l'impératif. Les exemples traduits utilisent la deuxième personne du singulier (le tutoiement) qui n'exprime pas la distance et ne nous renseigne pas sur le caractère spécifique de la relation unissant le locuteur et l'allocutaire. Pour cette raison, les injonctions en polonais semblent être plus polies que leurs équivalents français. La forme *vous* adressée aux parents et à d'autres membres de la famille existe en français mais elle est beaucoup moins fréquente comparée à la langue polonaise. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'emploi du verbe à la troisième personne honorifique ne conditionne pas pour autant la traduction par le vouvoiement.

Dans les exemples qui suivent, la traduction par l'impératif au pluriel reflète le caractère poli et plus respectueux de la relation entre les membres de famille :

[Le petit fils s'adresse à son grand-père.]

- (8) Niech **dziadek** zaśnie. KWM 31
Essayez de vous endormir, grand-père. 30

[Le fils avec sa mère.]

- (9) Niech **mama** idzie spać. KWM 26
Maman, allez vous coucher. 25

Les formes de relation sociale à l'impératif

A côté des termes de parenté, nous pouvons distinguer les titres professionnels ou les titres sociaux qui imposent les formes de l'impératif à la troisième personne et sont considérés comme honorifiques :

[Les paroles adressées au prêtre.]

- (10) Niech mi to **Wasza Wielebność** wyjaśni. Prz 57
Expliquez-moi, Monseigneur. 325
(11) Ale niech **ksiądz** da spokój z teologią. Prz 137
Oh, je vous en prie, laissez de côté la théologie. 199

[Deux hommes partageant la même chambre d'hôtel.]

(12) Niech **pan magister** nie traci zimnej krwi. CN 238

Il faut garder notre sang froid. 79

(Magister est un titre réservé aux personnes ayant le niveau master 2.)

Les titres polonais ont été traduits par *vous* de politesse qui traduit une relation non familière. Dans les titres polonais, nous pouvons voir une valorisation positive des allocutaires qui s'exprime dans les lexèmes comme *pan magister*, *ksiądz*. Toutefois, dans les exemples traduits, seul le titre *wasza Wielebność* (*Monseigneur*) a été gardé ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où l'utilisation des titres ainsi que des noms de métiers est en voie de disparition en français (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 52). C'est bien pour cette raison que les titres dans les autres exemples n'ont pas été traduits.

En résumant, nous pouvons dire que toutes les formes de politesse à la troisième personne de l'impératif n'ont pas été automatiquement traduites par *vous* ce qui est justifié par les usages socio-culturels différents dans les deux langues. Plus il y a de respect et de distance et plus ces formes tendent en polonais vers les constructions avec *pan/pani*, et alors la traduction par *vous* s'impose.

Empoïs périphériques : *pan/pani* + la deuxième personne du singulier

En polonais, il existe une zone intermédiaire entre le *tu* de familiarité et *pan* de distance.

Dans la langue polonaise, il est possible d'employer *pan/pani* avec la deuxième personne du singulier. Il s'agit d'une forme familière, parfois ironique ou même insultante. L'emploi des formes de ce type, caractéristique du langage familier, comme l'a suggéré J. Labocha (1986 : 210–214) peut être dédaigneux. Cependant, tous les linguistes ne partagent pas le même avis. Pour certains (Łuczków 1997 : 90), il s'agit d'une forme intermédiaire entre le *ty* jugé trop familier et les *pan/pani* jugés trop distants. D'autres (Kleszczowa, Termińska 1983 : 120) considèrent que ce type d'énoncés est toujours impoli, inacceptable du point de vu normatif. L'emploi de ces formes est en polonais limité et réservé à la langue familière. Dans l'analyse de Huszcza (1996), les structures en question appartiennent à la périphérie des emplois honorifiques de l'impératif. Il nous semble cependant que tout est fonction du contexte et l'interprétation des énoncés en dépend. Parmi les constructions de ce type, nous avons trouvé celles qui sont difficilement acceptables du point de vue de la politesse mais aussi celles qui expriment de la bienveillance.

Les exemples qui suivent expriment la volonté de réduire la distance. Pragmatiquement, ils expriment les actes non impositifs comme des conseils, des requêtes ou des invitations.

[Dans une queue devant une boutique deux hommes se rencontrent, l'un a l'impression d'avoir déjà vu l'autre quelque part et essaie de se rappeler le lieu. Ce dernier l'interrompt.]

(13) Nie męcz się pan. KP 7

Ne vous fatiguez pas, mon vieux. 9

[Le gardien s'adresse à son voisin qui a trop bu.]

- (14) Napij się pan kwaśnego mleka – poradził dozorca. Pe 194
Prenez du lait caillé, conseilla le gardien. 81

[Le chauffeur de l'ambulance s'arrête et prend une inconnue sur la route.]

- (15) Siadaj pani, ale z tyłu, będzie nam wygodniej. KP 165
Allez-y, montez. Mais derrière, c'est plus confortable. 196

Dans la traduction française de l'exemple 13, le vouvoiement est employé en même temps que la forme adressative familière : *mon vieux*, ce qui correspond bien au statut de la forme intermédiaire de l'énoncé entre la distance et familiarité. Tous les autres exemples ont été traduits par le *vous* de politesse en raison de la présence du pronom pan honorifique. Toutefois, la traduction par *vous* ne souligne pas la particularité de la forme polonaise.

Les constructions étudiées peuvent également exprimer l'impolitesse.

[Le policier s'adresse au suspect.]

- (16) Zajrzyj pan do swoich papierów. KP 21
Fouillez dans vos papiers. 26

[Un client dans un magasin après des heures d'attente.]

- (17) Wyciągaj pani, do cholery, bo już tracimy cierpliwość. KP 70
Vous la sortez, cette marchandise, bon Dieu, notre patience a ses limites. 85

La forme *pan+la 2^e personne du singulier* n'exprime pas le tutoiement.

Il s'agit d'une forme intermédiaire entre le *tu* et le *vous*. M. Grabowska (2002 : 27), en analysant les formes de ce type dans *Kompleks polski* de T. Konwicki aperçoit que « *le locuteur respecte son interlocuteur en tant qu'un individu autonome, mais, en même temps, instaure un léger rapport de supériorité, visible dans les tournures impératives* ».

Il convient de souligner que l'utilisation de cette forme est de plus en plus rare.

Les formes inclusives de l'impératif

La forme inclusive comprend la première personne du pluriel. Il s'agit d'une situation dans laquelle à la fois le locuteur et l'allocutaire sont engagés pour accomplir une action.

[Le commandant de l'armée s'adresse à ses soldats.]

- (18) Jedźmy, szkoda czasu. KP 41
Partons, nous n'avons pas de temps à perdre. 50

[Un couple dans l'appartement.]

- (19) Zaśnijmy oboje. Cz 136
Endormons-nous tous les deux. 154

Les exemples traduits sont également exprimés à la deuxième personne du pluriel.

LA VALEUR PRAGMATIQUE DE L'IMPÉRATIF

L'injonction peut être formulée par des moyens autres que l'impératif, mais on ne peut étudier l'acte d'injonction sans s'intéresser au fait qu'un certain type de marqueurs, à savoir le mode impératif est un instrument privilégié de son accomplissement. Les grammaires traditionnelles mentionnent d'ailleurs que l'impératif est devenu une sorte de support de l'injonction. Tous les linguistes s'accordent pour dire que l'impératif marque un rapport direct à l'allocutaire, auquel le locuteur communique une injonction.

L'impératif est marqué par le de trait de volition. Dans sa définition la plus générale, l'impératif exprime la volonté du locuteur que l'action soit réalisée ou non. Néanmoins, il convient de préciser que l'impératif n'est pas le mode exclusif exprimant la volition. L'impératif peut être non-injonctif et ne pas posséder de trait de volition.

Comme le remarque J. Lyons (1980 : 444), l'impératif peut également être employé pour exprimer « *des souhaits, des espoirs et des désirs* ». Tel est également le constat de Z. Topolińska (1966 : 167) qui parle des quatre fonctions différentes de l'impératif polonais : il permet d'exprimer l'injonction (*imperativus*) ou l'interdiction (*prohibitivus*), le souhait (*optativus*) et l'avertissement. Un autre emploi des impératifs peut concerner leur dimension magique et sacrée. De même, les exemples du type *niech pada (qu'il pleuve)*, étant les formes ne connaissant pas l'interlocuteur direct, n'attireront pas notre attention.

La forme grammaticale ne détermine pas l'interprétation de l'énoncé. Les nuances du mode impératif injonctif peuvent aller d'un extrême à l'autre si on considère que les injonctions ne possèdent que deux pôles opposés, constitués d'injonctions très polies d'un côté (symboliquement demande polie) et d'injonctions très catégoriques (symboliquement ordre catégorique) de l'autre côté, et que, entre les deux, on essaie de délimiter des traits permettant le classement de ces nuances qui vraisemblablement font partie d'un continuum.

L'impératif est une forme de communication permettant d'exprimer toute une panoplie d'actes de langage allant de la prière, passant par le conseil, la recommandation jusqu'à exprimer l'ordre strict. L'emploi et l'appréciation des constructions à l'impératif varient d'une langue à l'autre.

En polonais, ces formes ne sont pas forcément considérées comme brutales, surtout utilisées dans le contexte familial et familial ainsi qu'entre amis. Les emplois canoniques de l'impératif sont : la demande, l'ordre, la prière, le conseil, la suggestion, la recommandation, l'invitation, la proposition, la menace, l'interdiction et la requête. Il faut ajouter que toute une panoplie d'effets prosodiques constitue le support le plus important de l'injonction impérative directive et c'est elle qui détaille le registre des nuances allant de l'ordre le plus brutal à l'invitation polie. Le contexte et la situation, souvent difficiles à dissocier nettement, orientent l'interprétation du message. Le contexte et la situation permettent de lever les ambiguïtés de l'expression. Dans le cas d'une construction impérative sans adoucisseurs verbaux, c'est l'intonation qui marque souvent la différence entre l'ordre et la requête.

En revanche, la plupart des utilisateurs du français jugent l'impératif, surtout non accompagné d'adoucisseurs verbaux comme une formulation brutale, même dans le contexte familial et recourent assez peu à l'impératif. Ce mode de verbe n'est donc pas

un moyen typique de l'expression de l'injonction non brutale comme une permission, une requête, un conseil. Les études d'E. Roulet (1980 : 216–239) ont démontré que les sujets parlants préfèrent employer des moyens plus détournés et emploient rarement l'impératif. Ils préfèrent employer des formulations indirectes laissant à l'interlocuteur une liberté d'action en apparence plus grande. Selon ces considérations, moins l'acte est direct, et moins il est menaçant. Les observations de C. Kerbrat-Orecchioni (1992 : 200) vont dans le même sens. Les interlocuteurs français « *recourent en fait assez rarement à l'impératif, lui préférant des moyens plus détournés – au lieu de Ferme la porte, on dira volontiers : Tu pourrais fermer la porte ? Tu voudrais fermer la porte ?, J'aimerais que tu fermes la porte, voire : Y a des courants d'air* ». Dans la langue française, l'impératif, même adouci par un *s'il vous plaît*, est rarement utilisé en fonction de requête. Il est avant tout un moyen au service des injonctions brutales.

Il est intéressant d'observer que les avis sur l'emploi de l'impératif en polonais sont partagés. M. Marcjanik (1997 : 159) l'auteur d'un livre consacré à la politesse polonaise estime que considérer les structures à l'impératif comme une des possibilités d'exprimer la requête « *n'était pas une décision simple* ». D'autres linguistes comme A. Duszak (1998 : 268) et A. Wierzbicka (1999 : 158) soutiennent que l'emploi de l'impératif dans la langue polonaise est bien toléré. Les études sur le sujet ont démontré que dans les échanges quotidiens entre proches et amis, lorsqu'il s'agit d'une requête insignifiante, l'impératif peut être utilisé sans aucun adoucisseur.

L'impératif peut s'employer dans toutes les circonstances où le locuteur veut amener l'interlocuteur à agir. Il est une forme très répandue dans la langue polonaise et son rôle est de réaliser divers actes de langage, allant des plus polis aux plus brutaux tels que les prières, des requêtes, des conseils, des propositions mais également des ordres et des avertissements. L'impératif d'un même verbe peut avoir des sens pragmatiques différents. Tout dépend du type de relation existante : relation familière ou relation exprimant un rapport hiérarchique de supériorité, et d'autres facteurs comme le statut social, l'âge et le sexe. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'impératif peut exprimer divers types d'injonctions ce qu'illustrent les exemples ci-après :

- Une requête :
[Une jeune fille s'adresse à son copain.]
(20) Daj klucze – poprosiła. Pe 240
Donne les clés, demanda-t-elle. 126
- Un conseil :
[Deux amoureux dans l'appartement.]
(21) Nie myśl o niczym. Leż spokojnie. Cz 149
Ne pense à rien, tiens-toi tranquille. 158
- Une proposition :
[Deux amis se rencontrent par hasard.]
(22) Chodźmy na kawę – powiedziała. OWN 72
Allons prendre un café, dit-elle. 101

- Un avertissement :
[Un homme s'adresse aux copains.]
(23) Uważajcie, to kapusta. KP 13
Méfiez-vous. C'est un mouchard. 16

Il faut rappeler également le fait que c'est l'intonation qui marque le plus souvent la différence entre les différents degrés de l'injonction, surtout dans les énoncés qui ne possèdent aucun adoucisseur verbal. Quant à la liste des valeurs injonctives, elle n'est pas exhaustive. Etant donné la difficulté de la définition de toutes ces valeurs, le plus souvent, les auteurs les emploient de manière intuitive. Pour cette raison, nous préférons le terme : *injonction douce* ou *non imposante* qui donne à l'allocutaire le choix de réaliser ou ne pas réaliser l'action demandée, par rapport à *l'injonction catégorique* qui menace de sanction en cas de non-réalisation de l'action.

CONCLUSION

L'analyse des exemples permet de constater que lorsqu'on veut traduire un texte d'une langue vers une autre, il faut être en permanence attentif au large contexte culturel que véhicule le texte source. Un ajustement culturel est souvent nécessaire, de même qu'une certaine adaptation des valeurs pragmatiques. Les règles normatives et sociétales de politesse ne sont pas les mêmes dans la culture polonaise et la culture française. L'éventail des valeurs pragmatiques que l'impératif exprime est plus riche en polonais qu'en français où l'impératif non adouci est réservé aux injonctions brutales.

L'interprétation pragmatique de l'impératif dépend également de son entourage constitué de mots adoucisseurs, de formules réparatrices, de termes d'adresse. L'intonation conditionne souvent, à elle seule, l'interprétation de l'impératif.

Les stratégies directes peuvent être valorisées positivement dans la culture polonaise ce qui n'est pas le cas de la culture française qui leurs préfère les stratégies indirectes.

BIBLIOGRAPHIE :

- DUSZAK Anna, 1998, *Tekst, dyskurs, komunikacja międzykulturowa*, Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- GRABOWSKA Monika, 2002, Le monde viril dans *Kompleks polski* de Tadeusz Konwicki et dans sa traduction française. Analyse des formes adressives, *Romanica Wratislaviensia* XLIX : 19–34.
- GREVISSE Maurice, 1986, *Le bon usage*, Paris-Louvain : Editions Duculot.
- HUSZCZA Romuald, 1996, *Honoryfikatywność. Gramatyka. Pragmatyka. Typologia, Dialog*, Warszawa.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1992, *Les interactions verbales*, vol. I, II, III, Paris : Armand Colin.
- LABOCHA Janina, 1985, Sposoby wyrażania żądania we współczesnej polszczyźnie mówionej, część I, *Polonica* XI : 119–145.
- LABOCHA Janina, 1986, Sposoby wyrażania żądania we współczesnej polszczyźnie mówionej, część II, *Polonica* XII : 203–217.
- LASKOWSKI Roman, 1998, Semantyka trybu rozkazującego, *Polonica* XII : 5–29.
- LYONS John, 1980, *Sémantique linguistique*, Paris : Larousse.

- ŁUCZKÓW Iwona, 1997, *Wyrażanie imperatywności w języku rosyjskim i polskim*, Wrocław : Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego.
- KLESZCZOWA Krystyna, TERMIŃSKA Kamilla, 1983, Wypowiedzenia rozkaznikowe, *Socjolingwistyka 5* : 115–127.
- MARCJANIK Małgorzata, 1997, *Polska grzeczność językowa*, Kielce : Wydawnictwo Wyższej Szkoły Pedagogicznej.
- NAGÓRKO Alicja, 2005, *Zarys polskiej gramatyki*, Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- ROULET Eddy, 1980, Modalité et illocution, *Communications 32* : 216–239.
- SIKORA Kazimierz, 1993, Jak pan zawędrował na wieś, *Język Polski 4–5* : 298–307.
- TOPOLINSKA Zuzanna, O kategoriach gramatycznych polskiego imperatiwu, *Język Polski XLVI* : 167–173.
- WIERZBICKA Anna, 1999, *Język-umysł-kultura*, Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- WRÓBEL Henryk, 2001, *Gramatyka języka polskiego*, Kraków : Od Nowa.

SOURCES DES EXEMPLES :

- GŁOWACKI Janusz, 2004, *La quatrième sœur*, trad. K. et K. Wyrzykowska, Paris : L'avant scène théâtre.
- (Pe) HŁASKO MAREK, 1956, *Pęta*, (in :) *Dzieła zebrane. Pierwszy krok w chmurach*, Warszawa : Da Capo, 1994.
- HŁASKO MAREK, 1988, *Le noeud*, (in :) *Le premier pas dans les nuages*, trad. T. Domański, P. Berthelin, Grenoble : Cynara.
- HŁASKO Marek, 1988, *En route vers le ciel*, (in :) *Le premier pas dans les nuages*, trad. T. Domański, P. Berthelin, Cynara, Grenoble.
- (Prz) IWASZKIEWICZ Jarosław, 1929, *Przyjaciele*, (in :) *Opowiadania muzyczne*, Warszawa: Czytelnik, 1971.
- IWASZKIEWICZ Jarosław, 1993, *Amis*, trad. M. Smorąg, Paris: Editions Balland..
- (KP) KONWICKI Tadeusz, 1977, *Kompleks polski*, Warszawa : Alfa, 1990.
- KONWICKI Tadeusz, 1988, *Le complexe polonais*, trad. H. Włodarczyk, Paris : P.O.F. Robert Laffont.
- (Cz) KONWICKI Tadeusz, 1992, *Czytadło*, Warszawa : Niezależna Oficyna Wydawnicza.
- KONWICKI Tadeusz, 1994, *Roman de gare contemporain*, trad. M. Laurent, Paris : Robert Laffont.
- (KWM) KONWICKI Tadeusz, 1974, *Kronika wypadków miłosnych*, Warszawa : Czytelnik, 1985.
- KONWICKI Tadeusz, 1987, *Chronique des événements amoureux*, trad. H. Włodarczyk, Paris : POF.
- (CN) MROŹEK SŁAWOMIR, 1963, *Czarowna noc*, (in :) *Utwory sceniczne I*, Kraków : Wydawnictwo Literackie, 1973.
- MROŹEK SŁAWOMIR, 1992, *La nuit de rêve*, (in :) *Théâtre 2. Oeuvres complètes III*, Montricher : Noir sur Blanc.
- (P) MROŹEK Sławomir, 1983, *Pieszko*, Warszawa : Czytelnik.
- MROŹEK Sławomir, 1993, *À pied*, trad. L. Dyèvre, *Théâtre 2. Oeuvres complètes III*, Montricher (Suisse) : Noir sur Blanc.
- (OWN) HŁASKO Marek, 1956, *Odlatujemy w niebo*, (in :) *Dzieła zebrane. Pierwszy krok w chmurach*, Warszawa : Da Capo, 1994.